



MAIRIE DE
MARVILLE 55600

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024

Début de la séance à 20H00.

Etaient présents : Sylvain ADAM, André JULLION, Nino DI GIANNANTONIO, Philippe LOUSTE, Didier BOURGEOIS, Alain GAUGER, Rachel TARGON, Olivier LEDOYEN, Jordan PETHE, Frédéric SCHOLTUS.

Absents excusés : Claudine GOT, Laurent CELLIER, Denis KOHN.

Absent : Philippe LALLEMAND, Anne CLIGNY.

Pouvoirs : Claudine GOT à Philippe LOUSTE
Laurent CELLIER à André JULLION
Denis KOHN à Sylvain ADAM

Secrétaire de séance : Olivier LEDOYEN.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire a soumis le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers ont été invités à faire savoir s'ils avaient des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.

2. REHABILITATION DES BATIMENTS SAINT-BERNARD – APPROBATION DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation des bâtiments locatifs Saint-Bernard, dont le coût prévisionnel, pour les entrées 7, 9 et 10 uniquement, s'élève à 818 682.89 € HT soit 982 419.46 € TTC, sur la base d'un avant-projet définitif.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

A S

DEPENSES	
POSTES DE DEPENSES	MONTANT € HT
TRAVAUX	742 074.40 €
MAITRISE D'ŒUVRE	55 934.55 €
COORDONNATEUR SPS	20 673.94 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	818 682.89 €

RECETTES		
AUTOFINANCEMENT	MONTANT € HT	% sur coût total opération
FONDS PROPRES	245 604.86€	30 %
SUBVENTIONNEURS		
ETAT DETR	573 078.03€	70 %
<i>Sous-total aides publiques</i>	<i>573 078.03€</i>	<i>70%</i>
TOTAL DES RESSOURCES	818 682.89	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé la réalisation du projet présenté estimé à 818 682.89 € HT. Le Conseil a également approuvé le plan de financement exposé et a autorisé le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

3. REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE HAUTE (GRANDE PLACE ET PLACE SAINT-BENOIT) – APPROBATION DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire a exposé que le projet de requalification des espaces publics de la ville haute, dont le coût prévisionnel, pour la Place Saint-Benoît uniquement, s'élève à 528 440 € HT soit 634 128 € TTC, sur la base d'un avant-projet définitif.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

AS

DEPENSES	
POSTES DE DEPENSES	MONTANT € HT
TRAVAUX	483 305.00 €
MAITRISE D'ŒUVRE	45 135.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	528 440.00 €

RECETTES		
AUTOFINANCEMENT	MONTANT € HT	% sur coût total opération
FONDS PROPRES	105 690.97€	20%
SUBVENTIONNEURS		
ETAT DETR	154 976.00€	29.33%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	10 000.00 €	1.89%
CONSEIL REGIONAL	257 773.03 €	48.78 %
<i>Sous-total aides publiques</i>	422 749.03€	80%
TOTAL DES RESSOURCES	528 440.00	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé la réalisation du projet présenté estimé à 528 440 € HT.

Le conseil a également approuvé le plan de financement exposé et a autorisé le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Fin de la séance à 21H40

PV affiché le 16 février 2024



